



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chaines publiques

Question écrite n° 863

Texte de la question

M. Gautier Audinot attire l'attention de M. le ministre de la communication sur les missions des chaînes publiques. Comme il l'a indiqué devant la commission des affaires culturelles du Sénat, « tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que les programmes de nos chaînes nationales ressemblent à s'y méprendre à ceux de leur principale concurrente privée ». À juste titre, il indiquait que « cette situation n'est pas saine, car si l'État conserve une télévision publique, celle-ci puise sa légitimité en offrant au téléspectateur ce que l'initiative privée ne lui apporte pas ». Paradoxalement, son prédécesseur avait demandé que les objectifs de recettes publicitaires pour France 2 et France 3 soient fixés à 2,6 milliards de francs en 1993 (soit 260 millions de francs par rapport au réalisé 1992, année qui avait été marquée par la disparition de la 5e chaîne et par les jeux Olympiques) ; recettes représentant 29,5 p. 100 du budget global des deux chaînes publiques. Des lors, n'y a-t-il pas contradiction entre de tels objectifs publicitaires dont la réalisation dépend essentiellement de l'audience, et sa volonté de voir mis en place de nouveaux programmes apportant, comme il l'a souligné, « efforts culturels, imagination et promotion de nouveaux talents, émissions de proximité... » et respectant les « impératifs civiques et éducatifs » ? Il lui demande, au moment où la production audiovisuelle française n'a jamais été autant en danger, au moment où bon nombre de médias, et plus particulièrement la presse écrite, connaissent une crise sans précédent provoquée notamment par l'effondrement de leurs recettes publicitaires, s'il ne serait pas souhaitable de revoir sensiblement à la baisse le temps d'antenne consacré à la publicité sur les chaînes publiques afin de permettre, d'une part, une plus grande diversité et une meilleure qualité des programmes et, d'autre part, une répartition plus équilibrée des recettes publicitaires entre les différents médias.

Texte de la réponse

Il est vrai que la programmation du secteur public ne se distingue pas suffisamment de celle des télévisions commerciales. C'est pourquoi a été décidée la mise en place d'une commission de réflexion chargée de proposer une redefinition des missions comme des conditions de fonctionnement et de gestion du secteur public de télévision. Cette commission, présidée par M. Jacques Campet, conseiller maître à la Cour des comptes, a remis son rapport le 23 septembre dernier. Les conclusions de celui-ci seront prises en compte dans le cadre de la refonte du cahier des charges des chaînes publiques qui devrait intervenir d'ici à la fin de l'année. La commission a notamment souligné que la mission de service public consistait à assurer « une responsabilité éducative à l'égard de la jeunesse », « une responsabilité particulière » en matière de production de fiction (recherche de nouveaux talents, financement de productions lourdes), à « faire place à des heures accessibles à des programmes littéraires », à « diffuser les ciné-clubs à des horaires moins tardifs », à diffuser davantage les « arts vivants » (théâtre, opéra, danse, musique...), et à « assumer la programmation à des heures de large écoute de grandes émissions de connaissance, d'investigation ou de débat ». Le Gouvernement entend donc bien, en s'appuyant sur ces conclusions, infléchir la ligne éditoriale des chaînes dans le sens d'une meilleure prise en compte de la mission de service public que celles-ci doivent assumer. Pour ce qui est du financement du secteur public, il convient de préciser que l'objectif de ressources publicitaires fixé à France 2 et France 3, pour l'année 1994, s'élève respectivement à 1,768 milliard de francs et à 861 millions de francs, ce qui

correspond a une simple actualisation en francs constants (+ 2,2 p. 100 alors que des evenements sportifs exceptionnels s'y derouleront (Coupe du monde de football, jeux Olympiques d'hiver). La part globale de la publicite dans les budgets de France 2 et France 3 diminue donc par rapport a l'annee precedente, et si cette baisse est encore modeste, elle symbolise cependant le debut d'une nouvelle tendance que j'entends amplifier a l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 863

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1376

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4614